

PV Assemblée Générale Ordinaire
Du 14 juin 2019 au siège du Crédit Agricole

19H00 : Le Président du District ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Excuse le Président de la Fédération Française de Football Noël LE GRAET qui défend le football féminin et est donc très occupé actuellement, Jean Claude HILLION retenu par d'autres engagements.

- Remercie Jean Paul BRIAND Président d'EA Guingamp amateur et Mr RAUTUREAU Directeur de l'Akadémi de leurs présences ce soir.

- Adresse tout son soutien à l'équipe de France féminine et espère qu'elle n'aura pas à affronter les américaines en ¼ de finale de la Coupe du Monde.

- Soumet le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2018 paru le 4 septembre 2018 et le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Financière du 26 octobre 2018 paru le 9 novembre 2018 à l'approbation des clubs.

Procès-verbaux adoptés à l'unanimité.

- Explique pourquoi le District organise deux Assemblées Générales en précisant que les comptes doivent être approuvés dans les 6 mois après la fin de l'exercice.

- Fait part des satisfactions :

L'équipe de France Masculine Championne du Monde en Russie

L'équipe de France Féminine en course pour le titre de championne du Monde. 3 joueuses de l'EA GUINGAMP sélectionnées en équipe de France (Julie DEBEVER Emeline LAURENT, Solène DURAND)

Les lycéennes du Sacré Cœur, Vice-Championne du Monde UNSS en Serbie

L'accession de Guingamp EA 2 en N2

Le maintien de l'équipe féminine de Guingamp EA en D1F, équipe phare du département

En championnat seniors : 6 descentes pour 7 montées en Ligue

Rappelle que LANNION FC s'est maintenu in extremis

2 postes CTD DAP aidé financièrement par la FFF ont été créés. Ces postes vont aider les clubs à se structurer.

Constate que de 1976 à 1992 il y a une évolution dans les mentalités, avant c'était la compétition, maintenant la compétition est au second plan.

Beaucoup de licenciées féminines, il va falloir faire en sorte de les accueillir.

Evoque l'héritage 2019 Bretagne-Breizh mondialito.

- Donne les directives de la FFF dont le développement des nouvelles pratiques :

Une section loisir dans le club

Le tennis ballon : déjà mis en place en Côtes d'Armor

Le futsal

Le foot à 5, à 7 en jeunes

Le foot loisirs détente

Le foot en marchant (80 terrains hit trick dans le 22).

Lors de la dernière AG Fédérale a été présenté une affiche “plus de rêves à entretenir” : plus de jeu, plus de titres, plus de responsabilités (sociales et environnementales). C’est notre rôle à tous de faire des citoyens de demain.

- Evoque les déceptions :

La relégation de l’EA GUINGAMP en L2

La non montée en National du Stade Briochin. L’équipe a fait un excellent parcours mais a trébuché sur les dernières rencontres.

Nous avons constaté qu’un club a joué avec des joueurs non licenciés au cours de la saison, c’est gravissime. Imaginez les conséquences s’il survient un accident de voiture ou un accident sur le terrain : pas d’assurance et la responsabilité du Président et de l’éducateur peut être engagée.

La blessure d’un joueur sur le terrain de Kerpaour à Guingamp suite à une agrafe qui n’était pas fermée sur le grillage. Au départ on a pu croire au pire, depuis le joueur a bien été opéré et a pu reprendre le football. Cependant le club n’a toujours pas fait la déclaration d’accident à l’assurance ! Rappelle que le terrain a été homologué en 2012 (avec une validité de 10 ans). Regrette que cette affaire ait été jusqu’au CNOSF.

Un jeune arbitre a été roué de coups sur le Lannion par un joueur de l’équipe adverse.

Les arbitres ne retireront pas leur plainte malgré la demande du club.

- Termine son allocution en souhaitant bon vent à l’équipe de France Féminine et donne la parole au Secrétaire Général, Rémy MOULIN, pour la présentation des modifications de Statuts.

❖ Intervention du Secrétaire Général : Rémy MOULIN

- Présente les modifications des Statuts votée lors de l’Assemblée Fédérale en Décembre dernier.

Article 8 – Objet

~~et plus généralement, de prendre toute participation conforme à son objet statutaire”.~~

Article 9 Membres du District

9.1. Le District comprend les membres suivants :

Les associations sportives affiliées à la FFF ayant leur siège social sur le Territoire (les «Clubs»). **Le siège social correspond au lieu où se déroule l’activité sportive effective de l’Association.**

12.2 - Nombre de voix

Chaque Club dispose d’un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licenciés **licences** au sein de ce Club au terme de la saison précédente.

12.5.5 Procès-verbaux

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District dans un registre prévu à cet effet **et publiés sur le site internet.**

12.5.6 Dispositions spécifiques à l’élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l’assemblée générale de la Ligue

Ce mandat est valable pour toutes les assemblées générales de la Ligue de la saison **suivante si l'élection a lieu avant le 1er juillet et pour toutes les assemblées générales de la saison en cours si cette élection a lieu à compter du 1er juillet.**

13.2.2 Conditions particulières d'éligibilité

L'arbitre

L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins trois (3) ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales **ou départementales** dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la FFF. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

13.2.2 Conditions particulières d'éligibilité

L'éducateur

L'éducateur doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du District depuis trois (3) ans au moins.

Il doit être titulaire du B.M.F., du B.E.F., du D.E.S, du B.E.F.F, du B.E.P.F, ~~ou d'un des diplômes correspondants (cf. tableau de correspondances annexé au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football).~~

13.3 Mode de scrutin

En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. **Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents Statuts.**

(...)

Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante. **Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction.**

Le remplaçant d'un membre du Comité de Direction élu en qualité d'arbitre ou d'éducateur, de médecin ou de femme doit remplir les conditions d'éligibilité du poste concerné.

13.3 - Mode de scrutin

Si le nombre de sièges vacants dépasse la moitié du nombre de membres du Comité de Direction, il est procédé au renouvellement intégral de celui-ci, dans les conditions statutaires, lors de la plus proche Assemblée Générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau Comité de Direction expire à la date échéance du mandat du précédent.

13.5 – Révocation du Comité de Direction

L'Assemblée Générale peut mettre fin au mandat du Comité de Direction avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

L'Assemblée Générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers ~~de ses membres~~ **de l'ensemble des clubs du Territoire** représentant au moins le tiers des voix et ce dans un délai maximum de deux (2) mois ;

13.7 - Fonctionnement

~~Il peut se réunir~~ **Les réunions peuvent avoir lieu** à titre exceptionnel téléphoniquement ou **par voie de visioconférence voire, si l'urgence l'exige, par voie électronique.**

14 – Bureau

14.4 Fonctionnement

Le Bureau se réunit sur convocation du Président ou de la personne qu'il mandate.

Il délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents.

~~Il peut se réunir~~ **Les réunions peuvent avoir lieu** à titre exceptionnel téléphoniquement ou par visioconférence **voire, si l'urgence l'exige, par voie électronique.**

(...)

Le Bureau **peut établir** établit son propre règlement intérieur **de fonctionnement**. Il doit être approuvé par la majorité des membres titulaires qui le composent.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District **et publiés sur le site internet du District.**

Article 16 - Commission de surveillance des opérations électorales

(...)

~~- émettre un avis à l'attention du Comité de Direction~~ **se prononcer** sur la recevabilité des candidatures **par une décision prise en premier et dernier ressort;**

- accéder à tout moment au bureau de vote ;

- adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires ;

Article - 19 Modification des Statuts du District

Toute ~~autre~~ modification ne peut être apportée aux présents Statuts que par l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée par le Président du District à la demande du Comité de Direction ou par le quart des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix. **Elle doit au préalable être soumise à la FFF pour vérification de sa conformité aux statuts-types.**

(...)

Toutefois les modifications engendrées aux présents Statuts résultant des dispositions votées en Assemblée Fédérale de la FFF ne sont pas soumises au vote de l'Assemblée Générale du District. Elles sont ~~toutefois~~ **néanmoins** inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire, présentées et commentées aux membres.

Approbation des statuts à l'unanimité.

Le Président donne la parole au Secrétaire Général pour le rapport moral et le rapport des commissions.

❖ **Présentation du Rapport Moral par le Secrétaire Général Rémy MOULIN**

- Donne les chiffres qui représentent notre district :

229 clubs répartis ainsi 191 clubs « libre », 21 groupements, 6 clubs foot loisirs, 11 clubs futsal.

742 équipes composées de 431 équipes seniors, 217 équipes jeunes, 25 équipes féminines et 49 équipes football loisir.

30 465 licenciés soit plus 471, une augmentation de 2%.

- Présente le bilan sportif :

3 grandes satisfactions : l'Equipe de France Championne du Monde, le maintien d'EA Guingamp féminin en D1F et l'équipe féminine du Lycée Sacré Cœur vice-championne du monde UNSS.

Au niveau National 2, regrette que St Briec Stade n'accède pas au Championnat national.

Au niveau National 3, félicite EA Guingamp 2 pour son accession en N2.

- Précise que 58 équipes évoluent en championnat de Ligue : R1 : 7 équipes, R2 : 17 équipes, R3 : 34 équipes.

- Indique qu'à l'issue de cette saison il y a 6 descentes du championnat de Ligue pour 7 accessions pour la 2^{ème} année consécutive et donne le nom des équipes qui évolueront la saison prochaine en championnat de R3. Trédrez Locquémeau AS, Gouzelin US, Loudéac OSC (2), Pleudihen Stade (2) au titre de champion de D1, les accompagnent La Croix Corlay FC, Plouasne St Juvat US, Plérin FC (2) au titre de meilleurs deuxièmes.

- Indique que les coupes régionales se dérouleront les 15 et 16 juin à Quimper avec une finale 100% costarmoricaïne en U15 : Guingamp EA /St Briec Stade.

- Fait le bilan des Coupes départementales :

Coupe Conseil Départemental Plélo AS a remporté la coupe au dépend Plouguenast FC du Lié, Coupe Ange Lemée Plancoët Val Arguenon a remporté au dépend de St Briec COBSP.

- Informe l'Assemblée que l'organisation des finales de coupes pour saison 2019-2020 sera confiée aux secteurs 5 et 1.

- Dresse le palmarès :

Finales	Vainqueur Féminin	Vainqueur Masculin
Jean Guillossou U11	-----	EA Guingamp
Festi Foot U13 Pitch	EA Guingamp	EA Guingamp
Coupe U14	-----	Tréguier Trégor FC
Coupe U15	Créhen PludunoVal Arguenon	Ploumagoar RC
Coupe U17	Plouguenast FC du Lié	Tréguier Trégor FC
Futsal U11	-----	Pleslin Rance Frémur FC
Futsal U13	Quessoy US	Guingamp EA
Futsal U15	Guingamp EA	Lannion FC
Futsal U17	Guingamp EA	GJ Plémet du Lié
Seniors	-----	Loudéac St Bugean FC

- Fait un point sur la vie du District : le Comité de Direction s'est réuni 6 fois en réunion plénière et 5 fois en Bureau.

- Précise que la saison n'a pas été perturbée par les intempéries : 1 seule journée arrêtée (6 lors de la saison 2017 – 2018).

- Evoque les opérations en faveur des clubs :

608 jeunes et 171 encadrants ont participé à l'opération jeune organisée par le Crédit Agricole, escorts Kids, 12ème homme, ramasseurs de balles.

14 dirigeantes ont participé à la journée des bénévoles les 27 et 28 avril dernier et ont pu assister à la finale de la Coupe de France opposant le Stade Rennais au PSG.

11 « Bénévole du mois » seront mis à l'honneur en début de saison prochaine.

- Donne des précisions sur les aides en faveur des clubs : 36 dossiers FAFA répartis ainsi :

Dossiers	Montant
8 Sécurisation	26 800 €,
1 Club House	16 200 €
2 Création & rénovation Vestiaires	44 000 €
1 Création grand terrain, synthétique ou à 8	22 000 €
2 Rénovation terrain honneur ou éclairage	31 500 €
2 Achat minibus	33 000 €

3 dossiers sont en attente à la LFA.

13 dossiers déposés au District (en attente d'une enveloppe complémentaire)

4 dossiers rejetés.

- Résume l'activité des commissions et précise que l'ensemble de leurs travaux sont consignés dans le fascicule remis aux clubs lors du pointage.

Commission des Arbitres

La CDA, réunie à 7 reprises, gère 335 arbitres et assure la formation. 2 examens ont été organisés par le District et 5 examens par la Ligue. Les arbitres reçus débutent par une formation pratique en trio sur 3 rencontres U18.

- Fait un point sur le statut de l'arbitrage :

Les clubs en infraction

Niveau	Nombre de clubs	Non accession
Ligue	5	0
District	44	0

Les clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire :

Niveau	Nombre de clubs	Nombre de mutés supplémentaires
Ligue	5	1
Ligue	4	2
District	17	1

Commission Foot Animation

- Donne le détail des licenciés : **9 722** licencié(e)s U6 – U13 dont 964 féminines.

- Précise qu'il n'y a pas de compétition, mais seulement des plateaux et rassemblements.

La JND U6-U7 s'est déroulée le 25 mai et a regroupé 1300 participant(es) sur les sites de Plaine-Haute, Pleubian, Grâce, Plouguenast, Quévert et Landéhen et que JND U8-U9 se déroulera le 15 juin à Ploufragan où 1500 débutant(es) sont attendus(es).

Le foot animation se décompose en 104 écoles de foot, 224 équipes U11, 177 équipes U13.

- Fait un point sur les différents challenges :

U11 Challenge Jean Guillosoy : 1^{er} GUINGAMP EA

U13 Festi Foot Pitch: 1^{er} GUINGAMP EA

Commission des Jeunes

Les Championnats de District : 162 équipes réparties comme suit :

18 équipes en U18

42 équipes U17

12 équipes en U16

68 équipes en U15

8 équipes en U15 foot à 8

14 équipes U14.

- rappelle les vainqueurs des Coupes Départementales :

U14 : Tréguier Trégor FC

U15 : Ploumagoar RC

U17 : Tréguier Trégor FC

U18 : GJ Triangle d'Uzel

Commission Féminines

- Fait un point sur les licenciées : 2 098 joueuses, 11 arbitres, 629 dirigeantes, 9 écoles de foot féminines candidates à une labellisation.

11 centres d'initiation et de perfectionnement dans les collèges.

- Donne le bilan sportif

Niveau Ligue : R2 : 7 équipes avec l'accession de Plérin FC en R1

Niveau Départemental : 15 équipes avec l'accession en Ligue : Uzel Merléac US en R2

Coupe Départementale : Plounérin Ent Beg Ar C'HRA remporte la coupe au dépend de Plouagat Chaté Lanrodec FC.

Finale Coupe départementale Futsal : U13 F : Quessoy US, Guingamp EA,

U15 F : Guingamp EA,

U17 F : Guingamp EA

Championnat U15F : 25 équipes, championnat U17 F : 6 équipes

Centre d'initiation féminin (CIF) : pour les catégories U6F à U11F : 235 participantes

Rassemblement U12F - U13F - U14F - U15F : 144 joueuses observées, 4 joueuses retenues en sélection Bretagne (2 U14F - 2 U15F).

Commission Football diversifié

Futsal

- Evoque le nombre d'équipes engagées dans les différents niveaux de compétitions :

en Coupe nationale futsal : 13 équipes

en Coupe régionale futsal : 9 équipes

en Championnat R1 : 1 équipe

en Championnat départemental : 19 équipes

en Coupe départementale : 13 équipes

Foot loisirs

- Précise que 49 équipes évoluent dans le championnat.

Commission de Discipline

La commission s'est réunie à 38 reprises pour examiner 4 274 avertissements et 394 exclusions. Il y a eu 12 auditions et des sanctions lourdes ont été prononcées : 2 sanctions de 2 ans, 1 sanction de 1 an, 1 sanction de 9 mois, 3 sanctions de 10 matches, 55 sanctions de 4 matches. Sur l'ensemble de ces sanctions, 7 ont fait l'objet d'un appel.

Commission Sportive

12 réunions ont permis de traiter 61 dossiers dont 7 ont fait l'objet d'un appel. 102 forfaits occasionnels et 8 forfaits généraux.

Une réunion d'information s'est tenue le 12 juin au district sur les montées et descentes.

7 équipes ont été pénalisées au titre de l'Article 12 : matches de suspension du club rapporté au nombre de matches disputés (championnat + coupes), 3 équipes ont été pénalisées d'un retrait de 2 points et 4 équipes pénalisées d'un retrait de 1 point.

Commission d'Appel

La commission s'est réunie 11 fois pour traiter 14 dossiers sur 4987 dossiers traités par les commissions répartis comme suit :

en discipline 7 appels
en sportive 7 appels

4 appels en Commission régionale : 1 décision infirmée, 2 décisions confirmées, 1 dossier en instance.

Commission Technique

Label école de football :

LABEL ESPOIR	LABEL EXCELLENCE
ST BRIEUC GINGLIN AS	PLEUDIHEN STADE
PORDIC BINIC FC	
BEGARD CS	
PLEDRAN CS	
LANVOLLON JS	

Cette saison 284 éducateurs ont été formés, seulement 47 certifications.

100 Module U7/U9/U11
106 CFF1
31 CFF2
18 CFF3
29 Animatrice fédérale

Commission Formation

Dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (PFFD) mis en place par la Fédération sous l'égide de l'IRFF, le District a assuré la formation «accompagnateur d'équipe» décentralisée sur 9 sites suivie par 147 dirigeants issus de seulement 31 clubs. Tous ont pu utiliser les bons de formation de 25€ attribués dans le cadre du FAFA et du programme « héritage 2019 ».

Football en milieu Scolaire

Dans le département, on dénombre 15 SSL regroupant 480 jeunes.

Commission des terrains

La commission a contrôlé 38 installations cette saison. La commission apporte conseil et contrôle pour classement des installations.

Communication

Rappelle les outils de communication mis à la disposition des clubs : Site du district de football : foot22.fff.fr ; Messagerie des clubs 22.N° Aff@footbretagne.org ; Chaîne Youtube D22TV. Toutes les communications club vers les instances du football (District, Ligue) doivent obligatoirement se faire à partir de la messagerie club et inversement. (Seule messagerie officielle).

- Adresse ses remerciements aux collègues et municipalités qui accueillent les SSL et SSD, aux clubs supports de nos manifestations, Conseil Départemental, DDJSCS, à EA Guingamp, au Crédit Agricole, à la FFF, la LFA, la LBF, au personnel du District, aux membres de commissions et du Comité de Direction et à tous les bénévoles.

Le Président soumet le rapport moral à l'approbation.

Approbation du rapport moral à l'unanimité.

Intervention du Président du District pour l'élection des délégués à l'Assemblée Générale LBF le 19 octobre 2019 à Lesneven.

16 Délégués / 16 suppléants représentant les clubs de District : Trédrez Locquémeau, Goudelin US, La Croix Corlay FC, Plouasne St Juvat US, Plélo AS, Plouguenast FC du Lié, Langoat JS, Mur Poulancré FC, Squiffiec Trégonneau FC, Plounévez-Lanrivain, St Quay Perros stade, Plourivo EC, Yffiniac UF, La Motte AVS, Tréguier Trégor FC, Kergrist-Moëlou. Vote approuvé à l'unanimité.

Vœu

Le Président du District présente les modifications proposées des critères de montées du fait que nous n'avons pas les mêmes critères que les autres districts de la Ligue. Nous devons nous harmoniser à minima pour les critères de D1, vis-à-vis de la LBF.

Intervention de Philippe LE YONDRE en sa qualité de Président de la commission régionale sportive.

Il explique les critères de montées adoptés dans les autres Districts.

1. Critères à appliquer

Ces dispositions sont applicables pour le Championnat régional de la L.B.F., les Districts pouvant avoir des dispositions spécifiques.

POUR DETERMINER LES MEILLEURS d'une place quelconque au sein de groupes différents	POUR DETERMINER LES MOINS BONS d'une place quelconque au sein de groupes différents
1. Priorité équipe 1 puis 2	1. Numéro équipe : 5 puis 4, puis 3
2. Plus grand nombre de points au classement final (au prorata du nombre de matches joués)	2. Le plus petit nombre de points au classement final (au prorata du nombre de matches joués)
3. Plus petit nombre de matches de suspensions (1) joueurs et dirigeants en championnat (au prorata Nombre de matches)	3. Plus grand nombre de matches de suspensions (1) joueurs et dirigeants en championnat (au prorata Nombre de matches)
4. Club ayant le plus grand nombre d'arbitres	4. Club ayant le moins d'arbitres.
5. Club ayant le plus grand nombre d'éducateurs licenciés.	5. Club ayant le moins d'éducateurs licenciés.
6. Plus grand nombre de licenciés jeunes (U6 à U19 inclus)	6. Plus petit nombre de licenciés jeunes (U6 à U19 inclus)
7. Terrain : Club disposant d'un terrain classé en catégorie 1/2/3 ou 4	7. Terrain : Club ne disposant pas de terrain classé en catégorie 1/2/3 ou 4

(1) Un match de suspension en championnat est une suspension qui a été infligée suite à un match de championnat même si un ou les deux premiers cartons sont pris sur une autre compétition

La parole est donnée à l'Assemblée :

Intervention d'Alain LAERON (Servel Lannion AS): les nouveaux critères concerneront-ils toutes les divisions ?

Le Président répond oui par souci de cohérence.

L'Assemblée entérine ces nouveaux critères avec application dès la saison 2019/2020 pour l'ensemble des championnats de District.

Vote : 1 abstention

Vœu adopté

Le Président du District évoque les récompenses remises au titre de l'Opération « Mesdames, franchissez la barrière ! ». Le club de Dinan Léhon FC et le District sont les lauréats du territoire de la Ligue de Bretagne.

Il évoque les formations des Dirigeants accompagnateurs d'équipes qui se sont déroulées au cours de la saison. 31 clubs ont participé, chaque dirigeant formé se voit attribuer un coupe-vent.

Le Président remet la médaille de Bronze de la Ligue à Stéphane GOURET, Joël LESAGE, Gilles MONFORT et la médaille d'Or de la FFF à Jean Yves LE DENMAT. Félicitations aux récipiendaires.

Le Président rappelle que nos clubs ne font pas assez de demande de médailles au titre de la Cohésion sociale.

❖ Intervention Philippe Le Yondre, représentant de la LFA, membre du BELFA et Président du District 35.

- Présente les missions de la LFA qui dépend de la FFF.

- pilotage "ambition 2020"
- gestion des contrats d'objectif avec les Ligues et les districts
- gestion du FAFA
- gestion désormais du CNDS
- pilotage Jeunes animation

- Précise que :

- le budget est passé de 40 à 86 millions d'euros depuis 8 ans
- 45 postes techniques ont été créés afin de mettre en place les nouvelles pratiques
- des bons de formations sont mis à la disposition des clubs
- le plan héritage coupe du monde 2019 a été mis en place
- une opération ballon a été faite en début de saison
- une opération clubs 2 étoiles est disponible jusqu'au 1er juillet
- les clubs peuvent dans le cadre du FAFA bénéficier d'un abondement de 20 % dans le cadre de la pratique féminine

- Détaille la répartition des subventions au titre du FAFA :

Infrastructures 9 millions d'euros, emploi 5 millions d'euros, transport 2,5 millions d'euros.

- Pour les terrains ne pas hésiter à prendre contact avec la commission des terrains
- l'emploi : possible seulement pour les responsables administratifs ou sportifs, formation obligatoire pour bénéficier de l'aide
- Transport : minibus volkswagen
- Bourse de formation

Pour la saison prochaine, nous sommes en attente des dispositions les mêmes types de demandes devraient être éligibles.

- Précise que :

- la dotation coupe de France a augmenté
- les retombées des droits télé (accord LFP/FFF) sont d'un million d'euros
- la priorité est d'aider les clubs

- Développer de nouvelles pratiques :
(foot en marchant : 12 clubs dans le 35) : demande moins de travail aux clubs et peuvent bénéficier d'aide (car considéré comme sport santé) futsal, foot five
- il faudra réfléchir à nos modèles de compétitions : jouer le vendredi soir ou le samedi? dans le milieu rural jouer le dimanche est vital pour la commune
- des difficultés pour trouver de nouveaux dirigeants
- il faut renforcer la notion éducative et citoyenne
- avec les cartons verts il y a eu une baisse d'incidents sur les terrains mais déplore une augmentation des incidents graves : possibilité d'aller sur les vidéos sur youtube du site de la LBF (vidéos pédagogiques à présenter aux jeunes)
- les nouveaux bénévoles (- de 5 ans) seront invités pour les fidéliser sur un week-end à Clairefontaine (46 personnes)

Remercie l'assemblée.

❖ **Intervention du Président Rémy FEMENIA**

- Précise que sans le football de base il n'y aurait pas de football professionnel, toutes ces nouveautés ont été mises en place grâce à la volonté du Président Noël LE GRAET.

❖ **Intervention de Gérard Bléjean, Vice-Président du Conseil départemental en charge des sports,**

- Est très heureux d'être présent à cette assemblée
- Le Conseil Départemental se met en phase avec la LBF et le District pour la structuration de tous.
- Le football est le sport le plus populaire
- Evoque les aides du conseil départemental : Aide à l'emploi : 2 825 000€ ; 317 emplois de créés (comités et club)
- Pass engagement (permet la formation des bénévoles : CRIB)
- Félicite les finalistes à Bégard, St Briec Stade pour son parcours
- Souhaite le retour de Guingamp EA en L1
- Demande aux clubs de l'inviter à leurs AG

De nombreux lots (équipements, ballons, ...) sont remis aux clubs lors de la tombola.

21H45 : Le Président Rémy FEMENIA clôture l'Assemblée Générale.

Le Président du district

Le Secrétaire Général

Rémy FEMENIA

Rémy MOULIN